

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

COMPTE RENDU

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Arnaud ROBINET, Maire de la Ville de Reims.

M. Arnaud ROBINET, M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Amélie BRABANT, Mme Évelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Virginie COEZ, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE.

Secrétaire :

David CHATILLON

Vice-Secrétaire :

Alexandre TUNC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

CM-2015-22 : Attribution de subventions

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des associations, personnes morales assimilées et autres établissements publics désignés en annexe et selon les modalités figurant notamment dans les conventions et avenants, de rapporter les subventions suivantes :

800 € attribués par sa délibération N°CM 2014-190 du 29/09/2014 à Reims Enduro Model Car pour l'action/projet « participation aux championnats du monde en septembre 2014 », le participant ayant été dans l'impossibilité de s'y rendre pour raisons professionnelles,
400 € attribués par sa délibération N°CM 2015-1 du 26/01/2015 à Corpo-AES pour l'action/projet « Voyage à Strasbourg : visite des institutions européennes », faute de participants en nombre suffisant.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

NPPV:

N° 3665 CCAS : Mme Virginie COEZ, Mme Marie DEPAQUY, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Franck NOEL, M. Mario ROSSI, Mme Marie-Thérèse SIMONET / N° 352 COMAL PACT 51 : Mme Fatima EL HAOUSSINE / N° 1259 Association des Maisons de Quartier de Reims : M. Mario ROSSI, Mme Saida BERTHELOT, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Tarik MAZOUJ, M. Arnaud ROBINET / N° 1340 Les Restaurants du Coeur : M. Mario ROSSI / N° 677 Union locale des centres de soins infirmiers de Reims et de son agglomération : Mme Aline POUDRAS, Mme Saida BERTHELOT, M. Franck NOEL, Mme Elizabeth VASSEUR / N° 1234 Société Protrice de l'Enfance : Mme Kim DUNTZE, M. Cédric LATTUADA, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Marie-Thérèse SIMONET / N° 863 Mission Locale : M. Raphael BLANCHARD, Mme Marie DEPAQUY, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Véronique MARCHET, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Valérie PRILLIEUX / N° 326 Comité de jumelage Reims-Florence : M. Benjamin DEVELEY,

CM-2015-23 : OPH Reims Habitat Réhabilitation thermique de 66 logements 49 rue du Mont d'Arène Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 788 051 euros souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n° 9 670 et 14 787 constitués d'une ligne de prêt PAM de 315 000 euros et d'une ligne de prêt Eco-Prêt de 473 051 euros.

Lesdits contrats font partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'Emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville de Reims.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 54, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Fatima EL HAOUSSINE, Pascal LABELLE, Nathalie MIRAVETE, Jean-Marc ROZE,

CM-2015-24 : OPH Reims Habitat Acquisition-Amélioration de 3 maisons en PLAI Rues de Metz et du Chalet Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de

494 482 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 14790 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'Emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville de Reims.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 54, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Fatima EL HAOUSSINE, Pascal LABELLE, Nathalie MIRAVETE, Jean-Marc ROZE,

CM-2015-25 : **SA HLM Habitat de Champagne**
Acquisition en VEFA de 20 logements
REMA'VERT - ZAC Dauphinot -
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 930 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 13561 constitué de 3 lignes du prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-26 : **SA HLM Habitat de Champagne**
Acquisition en VEFA de 10 logements
2 rue Marcel Thil à Reims
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 730 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 13559 constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
 - le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'Emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville de Reims.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-27 : **SA HLM L'Effort Rémois**
Construction de 47 logements
ZAC Dauphinot
Site Rema'vert
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 450 167 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 9128 constitué de 7 lignes de prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-28 : **SA HLM L'Effort Rémois**
Construction de 14 logements
90 rue Ponsardin
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 473 244 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n° 9 120 et 9 121 constitués de 4 lignes de Prêt.

Lesdits contrats font partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'Emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville de Reims.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-29 : **SA HLM L'Effort Rémois**
Construction de 7 logements
90 rue Ponsardin
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 752 629 euros souscrit par la SA HLM L'Effort Rémois auprès du Crédit Agricole du Nord Est,
- révisabilité des taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.
Les taux d'intérêt indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 et 50 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM L'Effort Rémois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole du Nord Est, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA HLM L'Effort Rémois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire :

- à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole du Nord Est et la SA HLM L'Effort Rémois.
- à signer avec le représentant accrédité de la SA HLM L'Effort Rémois une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-30 : **SA HLM Le Foyer Rémois**
Acquisition en VEFA de 23 logements
Rue Jules Guichard - Les Scènes Saint Thomas -
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 632 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 6283 constitué de deux lignes du prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-31 : **SA HLM Le Foyer Rémois**
Construction de 38 logements
10 à 20 rue Maurice Ravel
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 029 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 6847 constitué de quatre lignes du prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-32 : **SA HLM Le Foyer Rémois**
Construction de 7 logements
Rue Saint Thierry
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 005 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 8420 constitué de trois lignes du prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-33 : **Association le Manège de Reims**
Représentation
Modification

de renoncer au scrutin secret pour la désignation de ce membre,
de désigner Monsieur Didier Houdelet en lieu et place de Madame Catherine Coutant au sein du Conseil d'Administration de l'Association le Manège de Reims.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-34 : **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
Comité Consultatif d'Usagers (CCU)
Compte rendu 2014

de prendre acte de la communication au Conseil municipal, des travaux 2014 de la CCSPL lors de ses différentes séances, portés aux procès-verbaux.

4 CCSPL, réunies en Comité Consultatif d'Usagers, concomitamment avec celle de Reims Métropole, pour l'examen des rapports 2013 des délégataires et des services gérés en régie, se sont tenues, à savoir :

Dates et lieux	Temps de débat et d'échanges	Nombre d'observations ou de demandes de compléments	Propositions d'amélioration nombre de réponse des services ou formulation d'avis
7/10/2014 Hôtel de Ville	2 h 35	27	-
5/11/2014 Hôtel de Ville	1 h 30	14	-
26/11/2014 Hôtel de Ville	1 h 45	32	2 réponses à 2 questions (REMS)
16/12/2014 Hôtel de Ville	2 h 45	38	
TOTAUX	8 h 45	111	2 réponses à 2 questions

Pour mémoire, en 2013 :

Date	Temps de débat et d'échanges	Nombre d'observations ou de demandes de compléments	Propositions d'amélioration nombre de réponse des services ou formulation d'avis
2013	9h00	98	1 proposition et 1 réponse

de modifier la composition du collège des associations, comme suit :

Association	Membre supplémentaire	Pour mémoire, membre désigné préalablement
Automobile Club de Champagne	M. Pierre BRUNEAU	M. Alain JARLAUD

Étaient excusé(s) : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-35 : **Caisse de Crédit Municipal de Reims**
Budget primitif 2015
Convention de financement
Avenant 1

de prendre acte du Budget Primitif 2015 de la Caisse de Crédit Municipal, de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € au titre de 2015,

d'autoriser, à cet effet, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de financement du 15 juillet 2014.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 55, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Frédéric BARDOUX, Touria DOUAH, Jean-Marc ROZE,

CM-2015-36 : **Foyer Princet Ozanam**
Convention cadre de partenariat
Avenant 4

d'attribuer au Foyer Princet Ozanam au titre de 2015 :

- une subvention de 2 000 € pour l'action menée sur le jardin sauvage,
- une subvention de 3 000 € pour l'organisation d'un atelier multi-activités,
- une subvention de 2 000 € pour l'action sur les relations entre le maître et son chien,
- une subvention de 3 000 € pour l'action hygiène et santé,

d'autoriser, à cet effet, Monsieur le Maire à signer avec le Foyer Princet Ozanam un avenant n° 4 à la convention cadre de partenariat du 7 janvier 2013,

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-37 : **Jardin ' Coup de Pousse '**
Charte de fonctionnement des ateliers intergénérationnels de
jardinage pour l'année 2015

d'adopter la charte de fonctionnement des ateliers intergénérationnels de jardinage Coup de Pousse pour l'année 2015,

d'autoriser sa signature avec les écoles et associations partenaires du projet.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-38 : **Convention ANRU**
Avenant de clôture

Retirée de l'ordre du jour avant la séance.

CM-2015-39 : **Fonds d'Aide aux Jeunes**
Subvention 2015

d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer au Conseil Général une subvention de 34 332 € pour financer le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté, au titre de 2015.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-40 : **Nouvelle offre de Loisirs pour les petites et grandes vacances**

de valider le cadrage général de l'organisation et du fonctionnement de la nouvelle offre de loisirs à destination des enfants de 7 à 11 ans,

d'adopter les conditions générales,

d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les appels à projets à destination des associations sportives pour la mise en œuvre de pratiques physiques spécifiques,

de valider les tarifs correspondants, selon les tableaux ci-dessous, ainsi que les modalités de calcul du quotient,

Tarifs à la journée

QUOTIENT	Tarif à compter du 1^{er} avril 2015
Jusque 316	8,85 €
317 à 390	8,85 €
391 à 460	8,98 €
461 à 519	9,48 €
520 à 599	10,60 €

600 à 699	11,61 €
700 à 799	13,12 €
800 à 949	14,84 €
Supérieur à 950	16,35 €
ASE	8,68 €
Non Rémois	17,97 €
Enfant allergique	Tarif sur base du quotient – le coût de production du repas (4,96€)

Tarifs à la ½ journée

QUOTIENT	DEMI-JOURNEE
Jusque 316	3,90 €
317 à 390	3,90 €
391 à 460	4 €
461 à 519	4,20 €
520 à 599	4,80 €
600 à 699	5,30 €
700 à 799	6,00 €
800 à 949	6,90 €
Supérieur à 950	7,70 €
ASE	3,85 €
Non Rémois	8,50 €

Calcul du quotient

(Revenu imposable de l'année de référence /12) + Prestations familiales
 ----- = QF

Nombre de personnes au foyer *

Nombre de personnes au foyer* : Père + mère + 2 enfants = 4 personnes

Mère + 2 enfants = 3,5

de valider le projet éducatif correspondant,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les chartes d'engagements réciproques établies avec les Directeurs/trices d'écoles concernées,

de valider l'appellation du dispositif.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 47, Contre : 11, Abstention : 0,

CM-2015-41 :

Loisirs Tour - Reims Vital'été - Le Moulin - Festiv'été

Dispositifs Jeunesse 2015

Modalités d'Organisation et de Gestion

de mettre en place le « Loisirs Tour » en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles dans les quartiers rémois du 27 avril au 7 mai 2015 de 14 h à 17 h 30, du lundi au jeudi, afin de communiquer sur les dispositifs de loisirs estivaux : Reims Vital été, les Centres de loisirs, les séjours et autres projets développés par la Ville et ses partenaires,

d'organiser le dispositif Reims Vital'Été durant les vacances scolaires d'été à raison de 1500 places maximum du 6 juillet au 28 août,

de fixer le tarif de la carte Reims Vital'été à 48 € avec la carte de transports valable en juillet et août et à 42 € sans la carte de transport, pour les jeunes domiciliés ou scolarisés à Reims ou dont les parents exercent une activité professionnelle à Reims,

de permettre aux familles concernées d'utiliser, comme moyen de paiement, les passeports loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales ou les tickets loisirs de la Mutualité Sociale Agricole, pour une

valeur maximale de :

pour la carte RVE + la carte de transport (48 €) :

- MSA : 40 € (soit 8 € à la charge des parents),
 - CAF : 40,50 € (soit 7,50 € à la charge des parents),
- pour la carte RVE sans la carte de transport (42 €) :

- MSA : 40 € (soit 2 € à la charge des parents),
- CAF : 40,50 € (soit 1,50 € à la charge des parents),

d'en réserver l'accès aux jeunes âgés de 12 à 17 ans, dans l'année civile de l'année en cours soit être né(e) entre le 01/01/1998 et le 31/12/2003,

d'approuver le projet pédagogique et le règlement intérieur des dispositifs annexés à la présente délibération,

d'organiser la manifestation « Festiv'été » du mercredi 26 au dimanche 30 août 2015 au Parc de Champagne et donc de fermer le Parc de champagne exceptionnellement au public le mardi 25 août et le lundi 31 août toute la journée ainsi que le samedi 29/08 de 10 h à 13 h 30,

de valider l'ouverture de la structure jeunes dénommée « LE MOULIN » aux jeunes de 11 à 17 ans durant les petites vacances scolaires,

de recruter des agents saisonniers – non titulaires vacataires, pour la gestion et l'animation du dispositif, dans les conditions prévues par la délibération fixant le taux des vacances horaires d'animation,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- avec les communes de l'agglomération, les conventions fixant les modalités d'accès des jeunes au dispositif en participant à hauteur de 279 € à l'achat de la carte,
- avec Transdev, une convention de partenariat relative aux déplacements des jeunes sur le réseau Citura du 1er juillet au 31 août 2015,
- avec le Crédit Agricole du Nord Est, une convention relative à la promotion du dispositif,
- avec le cinéma opéra, une convention de partenariat relative aux tarifs réduits proposés aux porteurs de la carte RVE.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-42 : **Reims Vital'été - Le Moulin**
Dispositif MSA Activités
Contrat d'Affiliation

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'affiliation au dispositif de la Mutualité Sociale Agricole Marne-Ardenne-Meuse « MSA Activités ».

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-43 : **Championnats nationaux d'épreuves combinées et de marche en**
salle
Convention avec l'EFSRA
Avenant

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 30 décembre 2014.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-44 : **Projets 2015**
Convention de mécénat

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide sous forme de mécénat, dans le cadre :

- des manifestations estivales « Un été à Reims » et « Reims Vital Eté »,
- du festival de glisse FISE 2015,
- des commémorations du 7 mai à Reims,
- de la Semaine Bleue,
- du Jardin « Coup de Pousse »,
- de l'accueil des nouveaux retraités,

- de la conservation, de la valorisation et de la restauration de la Porte Mars,
 - de la conservation, de la valorisation et de la restauration de la Fontaine Subé,
 - de la conservation, de la valorisation et de la restauration de l'Eglise Saint Maurice,
 - de la conservation, de la valorisation et de la restauration de la Basilique Saint Rémi,
 - de la deuxième tranche de travaux réalisée au Fort de la Pompelle,
 - de la conservation et de la restauration du Luchrone,
 - de l'inauguration et de la programmation du nouveau lieu culturel, Le Cellier,
 - des Journées Européennes du Patrimoine,
 - de l'accueil du 31^{ème} congrès de l'Association des Planétariums de Langue Française, au Planétarium de Reims du 7 au 10 mai 2015,
 - de la Welcome Week,
 - du lancement du nouveau Bibliobus du réseau des Bibliothèques Municipales,
 - des ateliers de la culture et du patrimoine,
 - des Fêtes Johanniques,
 - de l'équipement des sites accueillant des agents municipaux en défibrillateurs cardiaques,
 - du Tournoi de dessins à la Maison Commune du Chemin Vert,
 - de l'exposition Portraits du Chemin Vert à la Maison Commune du Chemin Vert.
- à accepter les dons en nature, espèces et compétences effectués au titre de financements privés notamment du mécénat,
- à signer les conventions afférentes et tous les documents nécessaires s'y rapportant.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-45 : **Dénomination**
Le Cellier

de dénommer les anciens Celliers Jacquart « Le Cellier ».

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 57, Contre : 0, Abstention : 1,

CM-2015-46 : **BD-MANGA 2015**
Règlement du concours

d'adopter le règlement du concours BD/Manga 2015 qui sera déposé en l'étude de Maître David VASSEUR, 4 rue Pluche à Reims,
d'attribuer des lots de BD aux lauréats du concours ouvert aux écoliers de cycle III fréquentant les écoles élémentaires rémoises pendant le temps périscolaire.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-47 : **Conservatoire à Rayonnement Régional**
Champagne Mailloches et Danse 2015
Convention de partenariat avec les Flâneries Musicales

d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association « les Flâneries Musicales de Reims » pour l'organisation de la manifestation « Champagne Mailloches et Danse 2015 » au Conservatoire à Rayonnement Régional.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-48 : **Bibliothèque Municipale**
Dotation de matériel adapté par l'UNADEV
Convention

d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de dotation de matériel adapté avec l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) pour l'équipement de la Bibliothèque Municipale.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-49 : **Reims Scènes d'Europe**
Attribution de subventions
Avenants aux conventions

d'attribuer des subventions aux structures qui participent à la manifestation «Reims, Scènes d'Europe» selon le dispositif suivant :

la Comédie de Reims.....	308 200 €
l'association Nova Villa	11 000 €
le Manège de Reims	23 000 €
Césaré.....	11 000 €
Le Fonds Régional d'Art Contemporain Champagne-Ardenne (FRAC).....	7 500 €
Régie des Equipements Musiques et Cultures Actuelles (REMCA)	4 300 €

d'autoriser Monsieur le Maire à signer des avenants aux conventions avec les structures culturelles suivantes :

la Comédie de Reims,
l'association Nova Villa,
le Manège de Reims,
Césaré,
le FRAC.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVIN COURT,

Votes : Pour : 55, Contre : 0, Abstention : 3,

NPPV:

Le Manège : M. Frédéric BARDOUX, Mme Catherine COUTANT, M. Arnaud ROBINET

REMCA : M. Raphaël BLANCHARD, M. Alban DOMINICY, M. Didier HOUDELET, M. Pascal LABELLE, M. Nicolas MARANDON, M. Franck NOEL,

CM-2015-50 : **Musées, Planétarium et Maison Commune du Chemin Vert**
Règlement intérieur

d'approuver le règlement intérieur de chacun des établissements culturels suivants :

Musée des Beaux-Arts, Musée Saint-Remi, Musée de la Pompelle, Musée de la Reddition, Planétarium, Maison Commune du Chemin Vert.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVIN COURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-51 : **Maison des Syndicats**
Participation aux charges d'occupation des locaux

d'attribuer les subventions suivantes aux différentes unions locales des organisations syndicales ci-après désignées :

Désignation des syndicats	Sigle	Subvention
Confédération Française Démocratique du Travail	CFDT	6 223 €
Confédération Française des Travailleurs d'Inspiration Chrétienne	CFTC	2 293 €
Confédération Française de l'Encadrement / Confédération Générale des Cadres	CFE/CGC	1 767 €
Confédération Générale du Travail	CGT	12 314 €
Force Ouvrière	FO	4 531 €
Union Nationale des Syndicats Autonomes	UNSA	1 615 €
Fédération Syndicale Unitaire	FSU	2 472 €
Total		31 215 €

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVIN COURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-52 : **Prix Gauby Laqauche**
Prix Spécial Ville de Reims
Convention de Partenariat

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Champagne-Ardenne (CESER),

d'attribuer un prix spécial d'un montant de 4000 € destiné à soutenir une action favorisant une

activité de proximité en milieu rural, déposée au titre du prix Gauby-Lagauche.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-53 : **FISAC Tramway**
Versement de subvention 9

d'autoriser le versement de la subvention suivante à l'entreprise :

Diapason, 6 galerie d'Erlon à Reims : 6 814,80 € (façade, économies d'énergie et sécurisation).

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-54 : **Groupe Folklorique Champenois Les Jolivettes**
Convention-Cadre 2015
Attribution de la subvention de fonctionnement 2015

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention-Cadre 2015 avec l'Association Groupe Folklorique Champenois « Les Jolivettes »,

d'attribuer à l'Association Groupe Folklorique Champenois « Les Jolivettes » une subvention de fonctionnement 2015 d'un montant de 137 880 €.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-55 : **Etat des emplois**
Modifications

de modifier l'état des emplois par la création et la suppression de grades et d'emplois, comme suit :

- redéployer, à la mission événements, un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Ce poste sera occupé par un agent contractuel qui sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 755 et qui bénéficiera d'un régime indemnitaire correspondant à celui d'un directeur adjoint,

- transformer, à la direction de la voirie, de la circulation et de l'éclairage, un poste d'agent de maîtrise et un poste vacant de rédacteur territorial en postes de technicien territorial à la suite de la nomination de deux agents lauréats du concours,

- transformer, un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint administratif en vue de mettre en adéquation le grade du poste avec le grade détenu par son occupant,

- rémunérer l'occupant de l'emploi de coordonnateur santé sur la base de l'indice majoré 746 pour tenir compte de son évolution de carrière.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-56 : **Dossier Unique Famille**
Convention de mise à disposition
Agents des directions de l'Education, de la Jeunesse et de la
Relation aux Citoyens

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents municipaux des Directions de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Relation aux Citoyens auprès de la Caisse des Ecoles, à temps non complet,

de ne pas demander le remboursement des rémunérations versées aux agents.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-57 :

Filière de la police municipale
Régime indemnitaire
Cadre d'emplois des chefs de service, des chefs et des agents
Projet sécurité 2015-2020
Modification

de fixer les taux applicables aux bénéficiaires,
de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2015, le régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale et du cadre d'emplois des agents de police municipale de la Ville de Reims en ce qui concerne l'indemnité d'administration et de technicité comme suit :

GRADE	CAT	FONCTION	COEFFICIENT IAT	
			JOUR	NUIT
Chef service police municipale principal 2ème cl <=IB 380	B	Encadrement	2,80	4,00
Chef service police municipale <=IB 380	B	Encadrement	3,50	5,00
Chef de police municipale	C	Encadrement	5,20	8,00
Brigadier-chef principal	C	Encadrement	5,20	8,00
Brigadier-chef principal	C	Execution	3,20	6,50
Brigadier	C	Execution	3,30	6,60
Gardien	C	Execution	3,00	6,50

de fixer les modalités d'attribution comme suit :

l'indemnité d'administration et de technicité pourra être attribuée aux fonctionnaires,
l'indemnité d'administration et de technicité sera versée mensuellement. Les taux individuels applicables aux agents bénéficiaires sont fixés par arrêté municipal dans les limites prévues par les décrets ci-dessus référencés,

le montant de cette prime est modulé en fonction de la durée hebdomadaire du travail pour les agents à temps partiel,

les congés annuels et le congé bonifié, les congés maladie, le congé pour accident de service et les congés de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant n'engendrent aucune modulation du régime indemnitaire attribué .

les différents montants, coefficients et taux subiront les évolutions liées à la législation et à la réglementation.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-58 :

Régime indemnitaire
Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
Complément
Projet sécurité 2015 - 2020
Encadrement des manifestations et évènements

de compléter la délibération n° CM-2013-323 du 14 octobre 2013 attribuant des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à certains agents de catégorie C afin d'autoriser, sous certaines conditions, le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires à certains agents de catégorie B,

de limiter la possibilité d'attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

- aux cadres apportant leur expertise dans la préparation, la conduite, l'accompagnement et l'encadrement des équipes qui participent à des évènements et manifestations, programmés ou impromptus, exigeant des dispositions particulières sur le domaine public en raison de leur envergure et impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires sur demande de leur supérieur hiérarchique,
 - aux chefs de service de police municipale assurant des missions de commandement impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires sur demande de leur supérieur hiérarchique,
- d'instituer, dans les conditions définies ci-dessus, sans remettre en cause le principe réglementaire du repos compensateur, le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires en

faveur des agents stagiaires, titulaires et non titulaires de catégorie B répondant aux conditions réglementaires d'octroi et relevant des cadres d'emplois des :

- Techniciens territoriaux,
- Rédacteurs territoriaux,
- Chefs de service de police municipale,

de subordonner la rémunération de ces travaux supplémentaires à la mise en place de moyens de contrôle dans chaque direction (moyen de contrôle automatisé ou décompte déclaratif), et à la transmission d'un état déclaratif mensuel validé par les directeurs concernés. Le paiement de ces heures supplémentaires sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-59 : **Elections départementales 2015**
Opérations de mise sous pli de la propagande électorale
Rémunérations

d'autoriser la rémunération de l'ensemble des personnels organisant et participant à la mise sous pli de la propagande électorale et des bulletins de vote nécessaires au bon déroulement des élections départementales 2015,

L'autorité territoriale pourra, en tant que de besoin, faire appel à des collaborateurs occasionnels afin de compléter les effectifs et d'assurer le bon déroulé de ces opérations.

La rémunération des agents se fera :

- sur la base de forfaits pour les agents assurant l'encadrement,
- sur la base d'un tarif unitaire par enveloppe pour les agents assurant la mise sous pli.

L'autorité territoriale fixera le montant des forfaits et le tarif unitaire de l'enveloppe par arrêté municipal et procédera aux attributions individuelles en fonction des missions et du travail effectué par chacun, dans le cadre des opérations de mise sous pli.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-60 : **Installations classées pour la protection de l'environnement**
Communication

de prendre acte de la communication de:

- l'arrêté préfectoral de mise en demeure adressé à l'entreprise OIL France pour ses installations sises 114 avenue Nationale – La Neuville à Reims.

L'entreprise reçoit une mise en demeure de respecter les prescriptions du Code de l'Environnement prescrivant la remise en état du site après cessation d'activité.

Ainsi, l'entreprise est mise en demeure, sous 6 mois, d'évacuer ses cuves de stockage de liquides inflammables, de réaliser les travaux de dépollution des sols, de remblayer les zones excavées, de protéger les ouvrages piézométriques et de vérifier la compatibilité des pollutions résiduelles avec l'usage envisagé.

- l'arrêté préfectoral complémentaire adressé à Reims Métropole pour son site de TRIVALFER sis rue du Val Clair, Z.I. La Pompelle, à Reims.

L'arrêté préfectoral complémentaire acte les nouvelles quantités de déchets (15 000 tonnes par an) et de mâchefers (23 000 tonnes par an) autorisées à l'exploitation sur le site de TRIVALFER ainsi que le nouveau mode de calcul des garanties financières aboutissant à un montant de celles-ci inférieur à 75 000 €, seuil en-dessous duquel ces garanties ne sont pas obligatoires.

de demander aux services préfectoraux de s'assurer de la mise en place dans ces installations classées, notamment à l'égard des populations des zones d'habitations avoisinantes, de toutes les mesures de vigilances adéquates face aux risques potentiels de quelque nature qu'ils soient.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-61 : **Convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure**
d'Architecture de Nancy

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy,

de lui octroyer une subvention de 6 000 € pour cette action.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-62 : **Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims**
Convention-cadre 2015

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre pour l'année 2015 avec l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims, de lui attribuer à une subvention de 10 000 €.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 51, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Nathalie MIRAVETE, Roger PARIS, Eric QUENARD, Arnaud ROBINET, Mario ROSSI, Jean-Marc ROZE, Catherine VAUTRIN,

CM-2015-63 : **Mise en accessibilité des établissements recevant du public**
Dépôt des Agendas d'Accessibilité Programmée

d'autoriser Monsieur le Maire à déposer en Préfecture les Agendas d'Accessibilité Programmée pour les établissements recevant du public de la Ville.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-64 : **Droit de place des caravanes**
Modification des tarifs

de modifier les tarifs appliqués aux caravanes pour la foire de Noël et des Rois, de la foire de Pâques ainsi que la fête foraine du 14 juillet, fixés par délibération CM 2014-288 du 17 décembre 2014, comme suit :

FOIRE DE NOËL ET DES ROIS	Tarif pour 6 semaines	Tarif pour toute semaine supplémentaire
caravane principale	210,00 €	35,00 €
caravane secondaire	60,00 €	10,00 €
caravane des forains sans activité sur le champ de foire	360,00 €	60,00 €

FOIRE DE PÂQUES	Tarif pour 5 semaines	Tarif pour toute semaine supplémentaire
caravane principale	175,00 €	35,00 €
caravane secondaire	50,00 €	10,00 €
caravane des forains sans activité sur le champ de foire	300,00 €	60,00 €

FETE FORAINE DU 14 JUILLET	Tarif pour 1 semaine	Tarif pour toute semaine supplémentaire
caravane principale	35,00 €	35,00 €
caravane secondaire	10,00 €	10,00 €
caravane des forains sans activité sur le champ de foire	60,00 €	60,00 €

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-65 : **Echange foncier avec la SCI MALEX**
Rue Modeste Goulet à Reims

d'autoriser la réalisation de l'échange foncier se décomposant comme suit :

- l'acquisition par la Ville à la SCI MALEX ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant de la parcelle cadastrée section ZH n°110 (ex ZH n°102) pour environ 17 m², sise à Reims rue Modeste Goulet,
- la cession par la Ville à la SCI MALEX de la parcelle cadastrée section ZH n°78 pour environ 396 m², sise à Reims, lieudit « Les Clauzets »,
- moyennant, au vu de la valeur des terrains estimés par les services fiscaux, le versement d'une soulte s'élevant à 8 590 € par la SCI MALEX à la Ville.

d'autoriser la signature de tout acte et document se rapportant au présent échange foncier.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-66 : **Acquisition à la SA d'HLM le Foyer Rémois de deux parcelles en**
nature de trottoirs jouxtant la rue Lanson à Reims

d'autoriser l'acquisition par la Ville au prix de 25 €/m² à la SA HLM le Foyer Rémois les parcelles en nature de trottoirs cadastrées section CH n^{os} 880 et 890 représentant environ 642 m² sises à Reims rue Lanson, soit un prix d'achat de 16 050 €, majoré des frais de notaire à la charge de l'acquéreur, soit un total de 18 500 €,

d'autoriser la signature de tout acte et document se rapportant à la présente acquisition.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-67 : **Acquisition à l'OPH Reims Habitat de deux emprises en nature de**
voirie
Quartier Orgeval - Îlot Poincaré - ANRU

d'autoriser l'acquisition par la Ville à l'OPH Reims Habitat, des emprises de deux voiries dénommées Danièle Casanova et Louise Labé, en cours de division, à prélever sur la parcelle cadastrée section AE n°301 pour environ 2 253 m², à titre gratuit,

d'autoriser la signature de tout acte se rapportant à la présente acquisition,

de supporter les frais de géomètre et de notaire afférents en qualité d'acquéreur, soit 4 200 €.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-68 : **Conventions de groupements de commandes**

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec Reims Métropole pour le marché suivant :

- agence de Communication,

de désigner la Ville de Reims comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec Reims Métropole pour les marchés suivants :

- Travaux topographiques,

- Prestations de maintien en condition opérationnelle du parc informatique,

de désigner Reims Métropole comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes,

La commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-69 : **Conventions de groupement de commandes**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec Reims Métropole, la R.E.M.S., l'Association des Maisons de Quartier, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, les communes de Bétheny, Bezannes, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Sillery, Taissy et Tinqueux, afin de conclure un marché d'achat d'électricité

et de services associés,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec Reims Métropole pour conclure des marchés de prestation pour la réalisation des missions de Sécurité et Protection de la Santé et de Contrôle Technique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec Reims Métropole pour conclure des marchés relatifs aux projets de travaux suivants :
réaménagement de la place Simone de Beauvoir,
aménagement de la seconde phase du secteur entrée sud,
création d'un mail piéton entre l'avenue de Laon et la rue Raymond Poincaré dans le quartier Orgeval à Reims.
- de désigner la Ville comme coordonnateur de ces groupements,
- que la commission d'appels d'offres compétente pour ces différents groupements de commandes sera celle du coordonnateur,

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-70 : **Dispositif d'assurances**
Convention de groupement de commandes

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec Reims Métropole, le CCAS de Reims, le CCAS de Cormontreuil, le CCAS de Sillery, l'EPCC ESAD, les communes de Cormontreuil, Taissy, Sillery, Prunay, Cernay-Lès-Reims et Champigny en vue de la passation des marchés publics qui formeront le dispositif d'assurances de chacun des membres du groupement,

de désigner Reims Métropole, coordonnateur du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-71 : **Production, transport et distribution de chaleur Quartiers Croix**
Rouge et Murigny I
Délégation de service public
Saison 2013-2014
Rapport annuel du délégataire

de prendre acte de la communication du rapport annuel relatif à la saison de chauffe 2013/2014 de la Délégation de Service Public pour la production, le transport et la distribution de chaleur quartiers Croix-Rouge et Murigny 1,

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-72 : **Parc des Expositions**
Délégation de Service Public
Rapport d'activité 2013
Information du Conseil municipal

de prendre acte :

du rapport annuel d'activité de la délégation de service public du Parc des Expositions au titre de l'exercice 2013.

de la réforme des biens de retour mentionnés au paragraphe E du titre 2 du rapport annuel d'activité 2013.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

CM-2015-73 :

Centre des Congrès
Délégation de service public
Rapport d'activité 2013
Information du Conseil municipal

de prendre acte du rapport annuel d'activité de la délégation de service public du Centre des Congrès au titre de l'exercice 2013.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 57, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : David CHATILLON,

CM-2015-74 :

Délégation du Conseil municipal à l'exécutif
Compte rendu

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des délégations.

Étaient excusé(e)s : Lissan AFILAL,

Étaient représenté(e)s : Raphaël BLANCHARD par Pascal LABELLE, Virginie COËZ par Laurence DELVINCOURT,

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0.

La séance est levée à 19h45

Fait à Reims, le 11 mars 2015



Arnaud ROBINET
Député-Maire

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'HABITAT

Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Cadre de Vie, Citoyenneté du 16/02/2015

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - en application des conventions

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
N° 3665 Centre Communal d'Action Sociale	Fonctionnement 2015 Gestion des fonds de l'Aide Municipale Individualisée (AMI) Convention 2011-2014 prolongée par avenant jusqu'à achèvement des opérations ANRU	69 985,00 € *	80 000,00 €	80 000,00 €
N° 352 Comité Marnais d'Amélioration du Logement - Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'Habitat COMAL PACT 51	Fonctionnement 2015 Convention 2014 à 2016 (3 ans)	33 300,00 €	33 300,00 €	31 635,00 €
N° 1099 Foyer l'Escale Habitat Jeunes	Fonctionnement 2015 Convention 2014 à 2016 (3 ans)	41 572,00 €	53 110,00 €	41 572,00 €
N° 317 Foyer Noël - Paindavoine	Fonctionnement 2015 Convention 2014 à 2016 (3 ans)	62 044,00 €	62 044,00 €	62 044,00 €
TOTAL			215 251,00 €	

* subvention initiale de 24.985 € + subventions complémentaires de 30.000 € et 15.000 €, soit un total de 69.985 € accordés en 2014

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
N° 1083 Consommation Logement et Cadre de Vie Union Départementale de la Marne - CLCV	Fonctionnement 2015	600,00 €	3 310,00 €	600,00 €
N° 6819 Confédération Générale du Logement - CGL	Fonctionnement 2015	600,00 €	700,00 €	600,00 €
N° 222 Etoile Croix du Sud	Fonctionnement 2015	6 000,00 €	6 000,00 €	5 700,00 €
N° 4775 Femmes Relais 51	Fonctionnement 2015	4 500,00 €	6 500,00 €	4 275,00 €
TOTAL			11 175,00 €	

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
N° 1083 Consommation Logement et Cadre de Vie Union Départementale de la Marne - CLCV	Achat d'un ordinateur fixe de bureau et d'un destructeur de documents.	589,00 €	617,00 €	617,00 €
TOTAL			617,00 €	

Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Cadre de Vie - Citoyenneté du 16 février 2015

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - APPLICATION DES CONVENTIONS CADRE
DELEGATION DE M. ROSSI

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
1259 Associations des Maisons de Quartier de Reims	Fonctionnement	3 990 870, 00 €	3 965 000, 00 €	3 965 000, 00 €
TOTAL			3 965 000,00 €	

DIRECTION SOLIDARITES/SANTE**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Solidarités/Santé/Famille/Petite Enfance/Séniors du 17 février 2015****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - APPLICATION DES CONVENTIONS CADRE**DELEGATION DE M. NOEL

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
476 Mouvement Aide à Toute Détresse - Quart Monde	Fonctionnement	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
1641 Fondation Armée du Salut	Fonctionnement	168 000,00 €	168 000,00 €	168 000,00 €
384 Equilibre	Fonctionnement	68 500,00 €	68 500,00 €	68 500,00 €
1802 Banque Alimentaire de la Marne	Fonctionnement	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
739 Foyer Princet Ozanam	Fonctionnement	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €
1340 Les Restaurants du Cœur	Fonctionnement	110 000,00 €	116 000,00 €	110 000,00 €
TOTAL			500 500,00 €	

DELEGATION DE MME DUNTZE

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
13 Office Rémois des Retraités et Personnes Agées	Fonctionnement	367 200,00 €	367 200,00 €	348 840,00 €
TOTAL			348 840,00 €	

**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Solidarité - Santé - Famille - Petite enfance - Séniors du 17 février 2015**

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (hors convention)

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2014 (si récurrent)	Montant 2015	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
369 Union Nationale des Amis et Familles de Malades et handicapés psychiques - UNAFAM	Fonctionnement qui s'articule autour des activités : - accueil téléphonique, permanences et groupes de paroles, - représentation des familles et des patients atteints de troubles psychiques, - participation aux structures (Foyer L'Amitié, ESAT, GEM...), - permanences à la MDPH Reims.	2 500,00 €	2 500,00 €	2 300,00 €
400 Association Française contre les Myopathies Délégation de la Marne	Activités de la délégation de la Marne : - information et prévention, - rompre l'isolement (organisation de rencontres, de sorties, d'activités conviviales...)	2 500,00 €	2 500,00 €	2 300,00 €
2744 Maison de la Nutrition - Coeur, Obésité, Diabète	Structure d'information, de prévention, d'éducation et de formation à la santé dans les domaines de la nutrition, du diabète, de l'obésité et du risque cardio-vasculaire.	7 600,00 €	7 600,00 €	7 000,00 €
3573 ROSEAU	Actions en faveur des enfants hospitalisés à l'Hôpital Américain et de leurs parents : - au sein de l'hôpital (animations, achat d'équipements); - pendant et après la maladie pour resserrer les liens familiaux et développer les relations avec l'extérieur; - aide à la recherche médicale et à la formation.	2 750,00 €	2 750,00 €	2 600,00 €
TOTAL			14 200,00 €	

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - en application de convention

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2014 (si récurrent)	Montant 2015	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
677 Union locale des centres de soins infirmiers de Reims et de son agglomération	Animation et coordination des Centres de Soins Infirmiers de Reims. Actions d'information, de représentation, de mutualisation, de réflexion, de formation et de communication.	31 000,00 €	31 000,00 €	29 000,00 €
TOTAL			29 000,00 €	

SUBVENTION "ACTION PROJET"

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2014 (si récurrent)	Montant 2015	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
3573 ROSEAU	Organisation d'un séjour à la neige en février, pour les enfants en fin de soins dans le service d'hémo-oncologie pédiatrique de l'American Memorial Hospital.	760,00 €	760,00 €	760,00 €
TOTAL			760,00 €	

DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE PUBLIQUE
Service Petite Enfance

Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Solidarités Santé Famille Petite Enfance Séniors du 17 février 2015

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - en application des conventions cadre

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
1234 Société Protectrice de l'Enfance	Fonctionnement multi-accueil	2 250 000,00 €	2 295 000,00 €	2 295 000,00 €
2473 La Farandole	Fonctionnement multi-accueil	112 210,00 €	106 600,00 €	106 600,00 €
TOTAL			2 401 600,00	

DIRECTION DE LA JEUNESSE**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Sports - Education - Jeunesse du 19 février 2015****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - en application des conventions cadre**

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
6876 - UNIS CITE REIMS	Fonctionnement 2015	31 000,00	31 000,00	29 500,00
2274 - CENTRE LOISIRS JEUNES (CLJ)	Fonctionnement 2015	132 000,00	132 000,00	125 400,00
863 - MISSION LOCALE	Fonctionnement + transport 2015	534 000,00	508 000,00	447 500,00
TOTAL				602 400,00

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
272 - GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE	Fonctionnement 2015		4 500,00	500,00
TOTAL				500,00

SUBVENTION "ACTION PROJET"

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
4839 - CINESOURDS	Festival Clin d'Œil		3 500,00	3 500,00
TOTAL				3 500,00

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission sport, éducation, jeunesse du 19 février 2015**

SUBVENTIONS "ACTION PROJET"

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
N°2135 : Bureau des Arts	Reims Toi l'Œil - 24 janvier 2015	1 000,00	1 500,00	500,00
	Comédie Musicale - 23 et 24 mars 2015	3 000,00	3 100,00	3 000,00
	Trophée des Arts - 10 au 12 avril 2015	1 500,00	1 500,00	1 000,00
N°5902 : Reims Monte en Scène	Festival du Printemps Théâtral - 22 au 25 avril 2015	4 000,00	3 500,00	2 900,00
N°1425 : Sup d'Aviron	Participations à des compétitions d'aviron - février à juin 2015	1 100,00	2 700,00	1 000,00
TOTAL			8 400,00	

DIRECTION DES SPORTS

**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Sport - Education - Jeunesse du 19/02/2015**

SUBVENTIONS "ACTION PROJET"

N° et Nom de l'association		Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
			2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
92	FACE FACE	Rencontres Internationales de Muai thai		6 500,00	4 000,00
1417	CERCLE REMOIS DES ARTS MARTIAUX	Rencontres Internationales de Full contact		6 000,00	4 000,00
3935	REIMS AVENIR PATINAGE	Championnat National de danse sur glace	700,00	1 000,00	500,00
92	AMICALE CARTERET	Participation aux demies finales de championnat de France de judo seniors		2 128,00	930,00
92	AMICALE CARTERET	Participation aux demies finales de championnat de France de judo cadets		1 975,00	1 630,00
60	DISTRICT ATHLETIC CLUB DE REIMS	Participation aux championnats de France Challenge equip-athlé		800,00	400,00
			TOTAL		11 460,00

DIRECTION DU PROTOCOLE**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Finances, ressources humaines, administration générale du 20 février 2015****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
2379 - Association des Sous Officiers de Réserve de Reims et de la Région	Subvention de fonctionnement	900 €	900 €	855 €
378 - Association des Retraités Militaires et des Veuves de Militaires de la Marne	Subvention de fonctionnement	412 €	472 €	391 €
2 - Association Accueil des Villes Françaises (AVF)	Subvention de fonctionnement	1 000 €	1 500 €	950 €
TOTAL			2 196 €	

SUBVENTIONS "ACTION PROJET"

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
836 - Association Rémoise des Membres de la Légion d'Honneur	Subvention action "Jeu-concours 10 mots de la langue française"	600 €	700 €	570 €
326 - Comité de jumelage Reims-Florence	Subvention exceptionnelle "60ème anniversaire du jumelage Reims-Florence"		5 000 €	2 500 €
TOTAL			3 070 €	

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
2 - Association Accueil des Villes Françaises (AVF)	Subvention d'équipement (achat vidéoprojecteur et machine à coudre pour l'atelier "couture")		678 €	678 €
TOTAL			678 €	

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Finances, ressources humaines, administration générale du 20 février 2015**

SUBVENTION "ACTION PROJET"

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
2450 - FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTE FORCE OUVRIERE	Comité National des personnels des Services Publics de Santé de Force Ouvrière du 17 au 20 mars 2015		5 000,00	5 000,00
TOTAL				5 000,00

DIRECTION DES FINANCES

**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Finances, ressources humaines, administration générale du 20 février 2015**

SUBVENTION "ACTION PROJET"

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2015	
		2014 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
633 - Coopérative Scolaire Ecole Mixte Gilberte Droit	Participation des élèves au RATJ		625,00	625,00
		TOTAL		625,00